

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10/09/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 23/09/2013

**SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013**

**Délibération n° D-2013-383**

**Subvention aux associations culturelles**

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis SIMON

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU,  
Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

**Excusés :**

Madame Annie COUTUREAU, Madame Maryvonne ARDOUIN.

**Direction Animation de la Cité****Subvention aux associations culturelles**

Monsieur Nicolas MARJault, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- La collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.
- Elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la ville à l'extérieur, pour les plus importantes.
- Enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Par ailleurs, l'association Nouvelles Scènes sollicite un soutien financier exceptionnel de la Ville de Niort afin de faire face au déficit d'exploitation de l'édition 2013 du festival Nouvelles Scènes. Cette association avait déjà été soutenue par le Conseil municipal à hauteur de 25 000 €.

Afin de venir en aide à cette association la Ville de Niort souhaite attribuer à l'association Nouvelles Scènes une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 €.

En contrepartie, l'association s'engage à mettre en œuvre un suivi de gestion financière en partenariat avec les services culture et contrôle de gestion de la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions à souscrire avec les associations suivantes :

**Conventions d'objectifs**

<i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
Volubilis	<b>13 000 €</b>
E.Go	<b>20 000 €</b>
<i>Troupes de théâtres &amp; autres créations</i>	
Aline	<b>10 000 €</b>
<i>Associations culturelles non affectées ailleurs</i>	
D4B	<b>2 000€</b>

## Avenant à la convention d'objectifs

<i>Troupes de théâtres &amp; autres créations</i>	
ID <i>Autorisation à l'association de transférer une partie de la subvention 2012 non dépensée (1500€) sur son budget 2013 afin de soutenir la nouvelle création artistique de l'association</i>	<b>Sans incidence financière</b>

## Subvention exceptionnelle et manifestation

<i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
Chantepezenne	<b>400 €</b>
Nouvelles Scènes	<b>15 000 €</b>

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAL